



ACTUALITÉS

Budget participatif 2023



Prolongation du dépôt jusqu'au 14 mai 2023



Créé le : 3/03/2023 - Mis à jour le : 25/04/2023



2ème budget participatif

C'est quoi ?

C'est une démarche initiée par la municipalité qui permet aux habitants de s'impliquer dans les choix budgétaires de la commune en proposant des projets destinés à améliorer le cadre de vie et l'environnement. Le budget d'investissement alloué pour 2023 est de **7 000 €**. Les projets seront soumis au vote des habitants.

Pour qui ?

Tous les Livryens de 16 ans et plus peuvent proposer un projet soit à titre individuel soit collectivement.

Quels projets ?



Votre projet peut s'inscrire dans l'un des domaines suivants : cadre de vie, culture, sport ...

Un projet est recevable s'il remplit l'ensemble des critères suivants :

- Relever des compétences de la commune et respecter les réglementations en vigueur
- Être d'intérêt général et à usage public, respecter les valeurs républicaines, l'éthique, la laïcité et l'environnement.
- Être techniquement, juridiquement et économiquement réalisable
- Engendrer peu ou pas de dépenses de fonctionnement
- Ne pas engendrer l'achat d'un terrain ou d'un local.
- Ne pas générer de situations de conflit d'intérêt, ne pas générer de trouble de voisinage
- Être suffisamment précis pour pouvoir faire l'objet d'une étude de faisabilité.
- Ne pas être déjà en cours d'exécution.
- Ne pas générer la participation d'agents municipaux pour son fonctionnement.
- Ne pas comporter d'éléments discriminatoires ou diffamatoires

Comment déposer un projet ?

Le dépôt des projets se fera du **1er mars au 21 avril 2023** par mail communication-livry@orange.fr ou en mairie avec la version papier de ce document.

Sélection des projets



Le comité de pilotage composé de 3 élus et de 3 habitants, assisté des services administratifs et techniques, s'assure de la recevabilité et de la faisabilité des projets proposés. Lors de cette phase les porteurs de projets pourront être contactés pour faciliter l'analyse ou clarifier les projets.

Modalités de vote



Chaque foyer livryen pourra voter du **15 mai au 4 juin 2023** par voie électronique sur le site internet de la commune (www.livry-sur-seine.fr) ou par bulletin papier.

Projets lauréats

Le projet obtenant le plus de voix sera désigné lauréat. Si celui-ci ne nécessite pas l'intégralité de la somme allouée, soit 7 000 €, les projets arrivant à la suite dans le classement pourront aussi être réalisés.

Réalisation des projets

Le projet lauréat sera réalisé l'année suivante. Il sera mis en oeuvre par la commune en lien avec le porteur de projet. Sa réalisation sera mise en valeur sur nos moyens de communication.

Le projet élu en 2022 est en cours de finalisation (supports vélos et station de gonflage)

Règlement complet disponible en mairie et sur le site internet www.livry-sur-seine.fr



flyer-2eme-budget-participatif-1.pdf (/sites/livry-sur-seine.fr/files/media/downloads/flyer-2eme-budget-participatif-1.pdf)

PDF
72.09 Ko